

soient prêts à le reconnaître. Nous voulons les protéger.»

Le coût du service, y compris celui des revendications actuelles du syndicat des postiers que tous les membres de l'opposition appuieront à n'en pas douter, peut être envisagé de trois manières. Cela peut être réalisé en débitant les usagers qui dépendent du service des postiers en améliorant la productivité et l'efficacité, ou en augmentant les impôts du public en général.

Nous voulons combiner les deux premières solutions. Nous pensons qu'il n'est pas nécessaire de donner 500,000 dollars de subventions aux commerçants et gens d'affaires de ce pays qui représentent 80 p. 100 des usagers. Nous estimons qu'ils peuvent payer les services qu'ils exigent. Nous avons donné des preuves de notre intention d'améliorer notre productivité et notre efficacité. Nous pensons qu'il est inutile de relever des boîtes aux lettres vides ou de faire des tournées en double emploi ou sans objet. Nous pensons qu'il est inutile d'entretenir des bureaux de poste une fois les habitants partis, comme il est inutile d'employer 450 personnes pour le transport et la livraison du courrier à Montréal quand 250 suffiraient.

Monsieur l'Orateur, je voudrais simplement dire ceci. En admettant que nous fassions ce que semble nous proposer le député et que nous fournissions ce service pour moins que son prix de revient, où nous procurerons-nous l'argent? Le préleverons-nous sur les pensions de vieillesse que nous nous efforçons de relever? Le préleverons-nous sur les crédits destinés à accroître l'habitation et à remédier à la pollution? Sur les crédits affectés à l'éducation? Le préleverons-nous au détriment de la prise en considération des revendications apparemment légitimes que formulent les provinces et les municipalités? Mon but est de faire ressortir que les députés du parti conservateur formulent, contre toute attente, des demandes qui vont au-delà de celles des deux partis se situant à leur gauche. Mais ce qui distingue ce parti des deux formations situées à sa gauche, c'est qu'il ne dit jamais où il convient de se procurer l'argent.

**M. l'Orateur suppléant (M. Bécharde):** A l'ordre, s'il vous plaît. Je regrette d'avoir à interrompre le ministre, mais il est arrivé au bout de son temps de parole.

AIR CANADA—LE TRANSFERT ÉVENTUEL DU SIÈGE SOCIAL DE L'EST, DE HALIFAX À MONTRÉAL

**M. Robert McCleave (Halifax-East Hants):** Monsieur l'Orateur, après le style noble qui a marqué la rencontre éloquente des deux chers amis qui viennent de parler, mes propos, j'en ai peur, sembleront bien prosaïques. Néanmoins, je m'y risque. L'origine de mon dis-

cours est la question que le député de Cape Breton-East Richmond (M. MacInnis) a posée le 29 avril et dont le texte est consigné à la page 6413 du Hansard. Il a demandé au ministre des Transports (M. Jamieson) si Air Canada lui avait signalé qu'elle songeait à transférer de Halifax à Montréal son siège social de l'Est. Le ministre a répondu que non. Le député a ensuite posé au ministre la question suivante.

Le ministre n'a pas été informé d'un certain nombre de choses que la société Air Canada a faites, mais sait-il que cette société, qui avait six vice-présidents... en possède maintenant 19 et qu'il en reste trois autres à désigner.

Pas de réponse. Mon collègue, le député de Dartmouth-Halifax-Est (M. Forrestall) a demandé au ministre de bien vouloir s'informer et d'en aviser la Chambre au plus tôt. Le ministre a répondu qu'il serait heureux de le faire. L'échange a repris aujourd'hui. Avant que je le résume, je dirai que M. John Rankin, agent des relations extérieures d'Air Canada, a fait une déclaration à Halifax selon laquelle les services actuels des ventes et des opérations seront remplacés par un bureau des services aux passagers. Soit dit en passant, cette mesure sera prise dans tous les centres d'Air Canada de sorte qu'elle affectera l'Ouest, aussi bien que l'Est. Tous ces services relèveront d'un administrateur unique. Dans la région de l'Atlantique, les administrateurs, par l'entremise de celui de Halifax qui agira comme une sorte de super-administrateur, seront comptables envers le siège social à Montréal.

• (10.20 p.m.)

Mon collègue le député de Dartmouth-Halifax-Est a soulevé de nouveau à la Chambre aujourd'hui la question posée au ministre des Transports jeudi dernier. Le ministre a dit que, sur réception, un rapport complet sur la réorganisation sera remis à la Chambre. Je me suis plaint du fait que la question précise de mon collègue n'ait reçu qu'une réponse générale et, sauf erreur, j'ai dit: «Est-ce à dire qu'Air Canada est décidé de faire disparaître le bureau régional en faveur de la centralisation ailleurs?» Le ministre a répondu que c'était exactement ce qu'il avait demandé à Air Canada qui l'avait informé qu'une réorganisation complexe était en cours. La question n'était pas de celles auxquelles on peut répondre au cours de la période des questions orales à la Chambre. C'est ce qui explique notre entrée en scène ce soir; on a fait comme d'habitude. Quoi qu'il en soit, le député de Dartmouth-Halifax-Est et moi-même avons appris que, dans un bulletin récent d'Air Canada, on décrit ce qu'on appelle la «Région des voyageurs de l'Est»: elle comprend la province de Québec, la région d'Ottawa, la région